Impressum

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1321

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La réduction de la durée du travail, modèle FTMH

Le secteur des machines est un secteur exposé. Depuis 1991 il a perdu, en moyenne, 10000 emplois par année. Les récentes décisions du groupe ABB n'inversent pas la tendance. Dès lors, présenter comme objet principal du renouvellement de la convention collective (CCT) une réduction substantielle de la durée du travail, moins dix pour-cent, peut passer pour une provocation. C'est au contraire du réalisme.

La discussion théorique a enfin quitté le ciel de l'abstraction. Une réduction forte de la durée du travail n'est plus une idée, c'est une proposition; plus un débat, une négociation. Quel plaisir d'entendre Christiane Brunner, présidente de la FTMH, défendre ces notions, encore nouvelles pour beaucoup, du compte de capital-temps, du congé long, qu'il soit congé parental, congé formation, retraite anticipée. Cette mise à l'épreuve d'idées neuves, on aurait pu l'attendre du secteur public; elle vient du syndicat d'un secteur exposé à la concurrence. Tant mieux! Si réussite il y a, elle sera d'autant plus probante.

Un nouveau modèle

Il y a dans la proposition de la FTMH, une rupture et une vista. Rupture avec les négociations d'un petit plus un peu partout, du saupoudrage des améliorations concrètes; un jour férié ici, une semaine de vacances là, un congé maternité amélioré. Rien de cela n'était et n'est négligeable, mais la veine exploitable s'épuisait. La réduction forte de la durée du travail couplée à l'annualisation du temps travaillé, à la limitation des heures supplémentaires, à l'ouverture d'un compte de capital-temps relancent la négociation paritaire, ouvrent de nouveaux espaces. C'est, sur le terrain, la recherche d'un nouveau modèle. Le patronat sait que ce problème se pose partout dans le monde industriel et qu'il peut aussi y trouver son compte. Il s'assiéra à la table de négociations.

L'annualisation

À titre de compensation et pour séduire le patronat, la FTMH offre la flexibilité du travail, admettant et une extension du travail par équipes et l'annualisation du travail.

Le travail par équipes, dans le cadre de l'actuelle loi du travail, est déjà largement utilisé. Notamment les 2 X 8. Le patronat verra, certainement, dans cette incitation de la FTMH, une invite à franchir une porte déjà ouverte. En revanche l'annualisation des heures, dans une fourchette de travail exigible par semaine pouvant aller de 25 à 50 heures, est une ouverture syndicale d'importance. Elle exigera même beaucoup de garde-fous pour éviter à l'intérieur du travail ordinaire une sorte de sous-travail sur appel. Il faudra notamment éviter que le capital-temps ne soit par ce biais vidé de sa substance, et qu'on réduise arbitrairement les heures de présence d'un travailleur quand son compte d'épargne temps lui donnerait droit à un congé contractuel.

Le capital-temps

(Capital ou épargne-temps? Les Français disent «épargne». Il faudrait tendre à une même terminologie).

La FTMH propose donc que l'on capitalise sur un compte les heures supplémentaires, plafonnées à 208. Cette marge de flexibilité signifie que l'on pourrait travailler 40 heures. (208: 52 = 4 + 36 = 40). Autrement dit la FTMH demande «simplement» l'abolition des heures supplémentaires actuelles et l'octroi, dans l'hypothèse du maintien de 40 heures hebdomadaires, d'un congé capitalisable de 5 semaines et demi par an.

L'essentiel, dans ce modèle, est la rupture entre la notion de congé (y compris la retraite anticipée) et celle de vacances. Le congé offre de nouveaux champs de liberté. Lui seul, par l'obligation de remplacer la personne absente, est créateur d'emplois, soit provisoires, soit définitifs si le travailleur choisit la retraite anticipée. Lui seul est compatible avec une formation ou un perfectionnement professionnel sérieux. Lui seul permet d'innover, par exemple sous la forme du congé parental. Le patronat peut aussi y trouver son compte, que ce soit au titre des avantages de la formation ou du renouvellement du personnel rendu possible par les retraites anticipées.

La FTMH assume un risque avec sa proposition. D'une part elle aura à affronter la résistance patronale, mais c'est le jeu prévisible. D'autre part les travailleurs tiennent souvent au paiement, en argent et non en temps, des heures supplémentaires. Enfin la notion de congé est perçue parfois comme désécurisante par opposition au confort des vacances. Il faudra donc que les dirigeants FTMH à la fois entraînent leurs troupes et convainquent leurs partenaires.

Au-delà des personnes concernées, le syndicat mérite un large soutien de l'opinion publique pour son audace novatrice. *ag*

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (*ge*)
André Gavillet (*ag*)
Pierre Imhof (*pi*)
René Longet (*rl*)
Jérôme Meizoz
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet,
Claude Pahud,
Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9